UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission

Département de l'Agriculture,
des Ressources en Eau et de l'Environnement

Le Commissaire

Dossier suivi par :
« Ousmane ILBOUDO, oilboudo@uemoa.int »

UEMOA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001 /2020/UEMOA/WACA/ResIP POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ELABORER UN PLAN D'ACTION REGIONAL STRATEGIQUE DES INVESTISSEMENTS POUR RENFORCER LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LITTORALES ET DES ZONES CÔTIERES D'AFRIQUE DE L'OUEST

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), par l'entremise de la Banque Mondiale, a lancé le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP).

   Ce projet régional multi-pays dont l'objectif est de renforcer la résilience des communautés et des biens côtiers dans six (06) pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, couvre le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo. A cet égard, il vise à renforcer les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des six (06) pays bénéficiaires et à réduire les risques communs auxquels ils sont exposés, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, qu'ils soient similaires pour la totalité ou la plupart des pays ou de nature transfrontalière.

   Dans le cadre des activités du projet, il est prévu le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer un Plan d'Action Régional Stratégique des Investissements pour renforcer la résilience des communautés littorales et des zones côtières d'Afrique de l'Ouest.

2. L'objectif général de la mission est de doter l'UEMOA et les institutions régionales partenaires d'un Plan d'Action Régional Stratégique des Investissements (PARSI) intégré au Bilan 2020 des littoraux d'Afrique de l'ouest. Le PARSI s'inscrit dans la recherche d'une vision régionale harmonisée des besoins d'investissements prioritaires pour renforcer la résilience des communautés littorales et des zones côtières, une planification de mise en œuvre de ceux-ci et un dispositif de suivi des investissements réalisés, de la préparation des investissements[1] à venir pour réduire l'exposition aux risques côtiers.

3. De façon spécifique, la mission du Consultant dans le cadre de cette étude consiste à:
   - réaliser un bilan des processus de planification des investissements multisectoriels pour la résilience côtière et la gestion intégrée des zones côtières dans les pays d'Afrique de l'ouest ;

[1] Par investissement, on entend aussi bien les investissements physiques (travaux de génie civil, aménagement paysagers, gestion des espaces naturels, ...), les investissements sociaux que les activités de renforcements des institutions et des systèmes de gouvernance, de préparation des textes de droit et de politiques côtières, de planification spatiale et multisectorielle, de système d'observation côtière, pour notamment le suivi et l'évaluation, ainsi que les activités d'aide à la décision.

- proposer une méthodologie harmonisée pour l'évaluation des besoins et la réalisation de la planification des investissements pour la résilience côtière dans les pays d'Afrique de l'ouest ;
- faire un bilan des investissements réalisés par type d'investissement et par secteurs côtiers identifiés dans le Bilan 2016 des littoraux ;
- réaliser une analyse spécifique du processus conjoint de planification des investissements transfrontaliers ;
- identifier les besoins en planification et investissements dans les zones transfrontalières ;
- identifier les besoins en normes/directives régionales sectorielles ;
- élaborer un Plan d'Action Régional Stratégique des Investissements pour la résilience des zones côtières ;
- proposer un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre et de mise à jour de la planification des investissements utilisant la publication régulière du bilan des littoraux d'Afrique de l'ouest ;
- proposer un processus de mise en cohérence des PIMS avec le PARSI ;
- contribuer à la rédaction du Bilan 2020 des Littoraux.

La durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de douze (12) mois.

4. En vue de la constitution de la liste restreinte et pour une Demande de Propositions ultérieure, le Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement, invite les Cabinets d'Etudes ou Groupement de Cabinets d'études à manifester leur intérêt à fournir les prestations ci-dessus décrites.

5. Les Bureaux d'études ou de groupements de bureaux d'études intéressés, sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêts, tous références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises ainsi que les informations prouvant leur capacité à exécuter les prestations précitées (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, moyens matériels, expériences similaires, disponibilité des ressources humaines qualifiées, ...).

6. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

7. L'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection des candidats seront conformes aux règles et procédures de la Banque Mondiale et du Manuel de procédures du Projet.

8. Les appréciations se feront sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Notes pondérées maximum**
1 - Expérience générale du Consultant	**30**
2 - Expérience spécifique du Consultant	**60**
3. Connaissance de la région (pays de l'UEMOA)	**10**
Total des points	**100**

9. Pour tous renseignements, veuillez contacter :

- ***Michel SIMPORE*** - Tél. : +226 25 31 88 73 poste 87 72
  Email : msimpore@uemoa.int

- ***Ousmane ILBOUDO***
  Email : oilboudo@uemoa.int

Aux jours et heures suivants :

- **Du lundi au vendredi, de 07 H 30 mn à 12 H 30 mn et de 13 H 30 mn à 16 H 30 mn.**

10. Les manifestations d'intérêts en langue française, sous format papier A4, et fournies en trois (03) exemplaires, peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au bureau du courrier de la Présidence de la Commission de l'UEMOA ; 380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO 01 BP 543 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO au plus tard **le 20 mars 2020 à 9 heures 30 mn précises heure locale.**

    L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 mn au deuxième étage du complexe administratif sis à Ouaga 2000.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêts devra être scellée et portée visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêts pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer un Plan d'Action Régional Stratégique des Investissements pour renforcer la résilience des communautés littorales et des zones côtières d'Afrique de l'Ouest**».

Commissaire chargé du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement

Jonas GBIAN